

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 23 avril 2025, a adopté les ordonnances suivantes :

Ordonnance édictée dans le cadre du congrès annuel 2025 de l'organisme ISBER - International Society for Biological and Environmental Repositories (8)

Ordonnance édictée dans le cadre du congrès annuel 2025 de l'organisme ISBER - International Society for Biological and Environmental Repositories (1)

L'ordonnance 8 est adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2025) (24-044) (ci-après « règlement 24-044 ») et l'ordonnance 1 est adoptée en vertu du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2025) (RCG 24-039). Elles accordent aux participants du congrès une réduction de 15 % sur les droits d'entrée individuels aux musées d'Espace pour la vie, du 10 au 18 mai 2025. L'ordonnance 8 accorde également l'accès gratuit au Biodôme et à l'Insectarium, le 12 mai 2025, pour une visite de groupe composé d'un maximum de 56 congressistes.

Ordonnance édictée dans le cadre de la cinquième édition du tournoi de soccer Techaide organisé par Centraide du Grand Montréal (9)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du règlement 24-044, permet l'utilisation, à titre gratuit, du terrain de soccer intérieur à 11 joueurs, de la salle multimédia, de la salle de réunion et de l'aire polyvalente du Stade de soccer de Montréal le 30 mai 2025, de 8 h à 16 h.

Ordonnance relative aux tarifs de location des espaces de l'Escale circulaire, située au 505, boulevard De Maisonneuve Est (10)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du règlement 24-044, modifie l'article 69 du règlement afin d'y intégrer la tarification applicable à la location du local 102 de l'Escale circulaire.

Ordonnance édictée dans le cadre du congrès de l'ACFAS 2025 – accès gratuit au Planétarium dans le cadre de l'activité « Une soirée sous les étoiles » (11)

Cette ordonnance, adoptée en vertu du règlement 24-044, accorde l'accès gratuit pour les personnes assistant aux conférences scientifiques le 6 mai 2025, à partir de 18 h.

Toutes ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 30 avril 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat